

Numéro de dossier : 1131462008

**Unité responsable** administrative Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire\_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet** Adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du Boulevard de L'Île-Des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque».

## Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

## ♦Commentaires

La division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire, est favorable à l'adoption d'un règlement autorisant la construction et l'occupation d'une école de niveau primaire et pré-scolaire dans le parc de la Fontaine, à l'intersection des boulevards Ile-des-Sœurs et René-Lévesque, sur l'Île-des-Sœurs.

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu favorablement le projet d'implantation d'une école à cet endroit tout en demandant que le projet soit revu en tenant compte des commentaires et des recommandations suivants :

- positionner l'école en recul de la rue, plus près des activités du parc et implanter le bloc sportif à proximité des terrains de tennis,
- demander à des professionnels de procéder à une analyse paysagère pour bien comprendre le concept de la cité-jardin,
- éliminer le débarcadère sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs et l'intégrer au site le plus loin possible du carrefour giratoire,
- apporter une attention particulière à la qualité architecturale du bâtiment sur toutes ses faces,
- considérer dès maintenant les besoins anticipés par la Commission scolaire et, à cet effet, prévoir une charpente pouvant recevoir un étage supplémentaire,
- bonifier les espaces de vie à l'intérieur.



Avis du CJV : 20130503 C13-VE-01\_Nouvelle école IDS.pdf

Depuis la présentation du projet au CJV, le projet de règlement a été modifié. Des objectifs et

des critères ont été ajoutés en tenant compte de certaines de leurs recommandations. Nous sommes d'avis que le remplacement de certains de ces critères par des normes permettrait un meilleur encadrement du projet et assurerait sa qualité, son intégration au milieu et la sécurité des étudiants, et ce, tel que proposé par le CJV.

Numéro de certificat (ou note)

<p><b>Responsable de l'intervention</b> Manon BRULÉ Architecte chef d'équipe Réglementation Tél. : 514 872-4395</p>	<p><b>Endossé par:</b> Sylvia-Anne DUPLANTIE Chef de division Planification urbaine Tél. :514 872-4095 Date d'endossement: 2013-05-21</p>
---	---

Numéro de dossier :1131462008